



MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

APPEL D'OFFRES OUVERT

(Article R. 2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique)

**FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL  
POUR LES SITES ET SERVICES ASSOCIES**

**RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC)**

**Date limite de remise des offres :** mardi 30 Juin 2026 à 12h00

**Durée de validité des offres :** cinq (5) heures à compter de l'heure limite de remise des offres

**Durée et dates du marché :** du 1er août 2026 à 00 :00 :00 au 31 juillet 2027 à 23 :59 :59

## Table des matières

ARTICLE 1 – LE POUVOIR ADJUDICATEUR.....	3
ARTICLE 2 – CHAMP D’APPLICATION .....	3
2.1 <i>Objet de la consultation</i> .....	3
2.2 <i>Procédure de passation</i> .....	3
2.3 <i>Durée d’exécution du marché</i> .....	3
2.4 <i>Délai de validité des offres</i> .....	3
2.5 <i>Date limite de remise des offres</i> .....	4
2.6 <i>Langue et unité monétaire</i> .....	4
ARTICLE 3 – CONSTITUTION DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	4
ARTICLE 4 – MODIFICATION DE DÉTAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
ARTICLE 5 – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES.....	5
5.1 <i>Modalités de transmission des offres</i> .....	5
5.2 <i>Formats de fichiers acceptés</i> .....	5
5.3 <i>Signature électronique</i> .....	5
5.4 <i>Absence de signature électronique au dépôt de l’offre</i> .....	5
5.5 <i>Frais de dématérialisation</i> .....	6
5.6 <i>Copie de sauvegarde</i> .....	6
5.7 <i>Candidature</i> .....	6
5.8 <i>Offre</i> .....	8
ARTICLE 6 – JUGEMENT DES OFFRES .....	8
6.1 <i>Critères de jugement des offres</i> .....	9
6.2 <i>Méthode de notation de la valeur technique</i> .....	9
6.3 <i>Classement des offres</i> .....	9
6.4 <i>Vérification des documents du candidat pressenti attributaire</i> .....	10
ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	10
ARTICLE 8 – PROCÉDURES DE RECOURS .....	10

## **ARTICLE 1 – LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Commune d'Aulnoye-Aymeries

Monsieur Bernard BAUDOUX – Maire

Place du Docteur Guersant

59620 Aulnoye-Aymeries

Plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics596280.fr>

Téléphone : 03 27 53 63 73

## **ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION**

### *2.1 Objet de la consultation*

Le présent marché a pour objet la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, garantissant l'alimentation en continu et sans aucune altération des besoins des Points de Comptage et d'Estimation (PCE) de la commune, ainsi que les services associés et complémentaires.

Ces fournitures s'entendent dans le cadre d'un contrat unique, comprenant l'accès et l'utilisation des réseaux publics de distribution et de transport, gérés par les Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD), et incluant la fonction de responsable d'équilibre.

Les lieux de fourniture et d'acheminement de gaz naturel sont les adresses de l'ensemble des PCE figurant dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

Nomenclature CPV : 09123000-7 – Gaz naturel.

### *2.2 Procédure de passation*

La procédure de passation utilisée est la procédure d'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

### *2.3 Durée d'exécution du marché*

Le marché est conclu pour une durée ferme de douze (12) mois, à compter du 1er août 2026 à 0h00 jusqu'au 31 juillet 2027 à 23h59.

### *2.4 Délai de validité des offres*

Le délai de validité des offres est fixé à cinq (5) heures à compter de la date et de l'heure limites de remise des offres.

Référence du Marché : SA-0526-03

Règlement de Consultation

### *2.5 Date limite de remise des offres*

La date limite de remise des offres est fixée au mardi 30 Juin 2026 à 12h00, exclusivement par voie dématérialisée, via la plateforme du profil d'acheteur.

### *2.6 Langue et unité monétaire*

Les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature ou de l'offre seront rédigés en français. Les documents non rédigés en langue française devront être accompagnés d'une traduction en français.

Les offres seront exprimées en euros (€).

## **ARTICLE 3 – CONSTITUTION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est mis à disposition des candidats par voie dématérialisée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante :

<https://marchespublics596280.fr>

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- le présent Règlement de Consultation (RC) ;
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et le listing des sites ;
- l'Acte d'Engagement (AE) ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

Il est précisé que les candidats sont réputés avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces constitutives du DCE et en accepter sans réserve toutes les clauses.

Les candidats sont invités à s'identifier lors du téléchargement du dossier de consultation afin d'être informés des éventuelles modifications, compléments ou réponses apportés par le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure.

À défaut d'identification, les candidats ne pourront se prévaloir de ne pas avoir été informés des éventuelles évolutions du dossier.

### **Autorisation de collecte de données**

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du Cahier des Clauses Particulières (CCP), les candidats sont expressément autorisés, pour les besoins de l'élaboration de leur offre, à collecter auprès du gestionnaire de réseau de distribution les données techniques et les historiques de consommations relatifs à l'ensemble du périmètre de la consultation, constitué des Points de Comptage et d'Estimation (PCE) figurant dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

## **ARTICLE 4 – MODIFICATION DE DÉTAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises.

Ces modifications pourront intervenir au plus tard six (6) jours avant la date limite de réception des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce titre.

## **ARTICLE 5 – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**

### *5.1 Modalités de transmission des offres*

Conformément aux dispositions des articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats doivent obligatoirement transmettre leurs offres par voie électronique.

La plateforme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante :

<https://marchespublics596280.fr/>

### *5.2 Formats de fichiers acceptés*

Les documents transmis par voie électronique doivent être fournis dans l'un des formats suivants :

- **Portable Document Format (.pdf) ;**
- **Rich Text Format (.rtf) ;**
- **Formats compressés (.zip, .rar) ;**
- **Formats bureautiques courants (.doc, .docx, .xls, .xlsx) ;**
- **Formats d'images (.jpg, .png).**

Les formats exécutables ou susceptibles de contenir des macros actives sont interdits.

### *5.3 Signature électronique*

La signature électronique des documents n'est pas exigée au stade du dépôt de l'offre.

Toutefois, les documents peuvent être signés électroniquement par le candidat, au moyen d'un certificat de signature électronique conforme aux formats XAdES, CAdES ou PAdES, conformément à la réglementation en vigueur.

Les certificats de type RGS peuvent être utilisés jusqu'à expiration de leur validité.

### *5.4 Absence de signature électronique au dépôt de l'offre*

Les documents transmis par voie électronique et non signés électroniquement pourront, le cas échéant, être rematérialisés après l'attribution du marché en vue d'une signature manuscrite.

Dans cette hypothèse, l'attributaire s'engage à signer l'acte d'engagement et, le cas échéant, l'ensemble des pièces contractuelles conformément à l'offre remise.

### *5.5 Frais de dématérialisation*

Les frais d'accès au réseau, de transmission électronique et de recours à la signature électronique sont à la charge exclusive de chaque candidat.

### *5.6 Copie de sauvegarde*

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-11 du Code de la commande publique, le candidat ayant procédé à une transmission électronique peut transmettre, à titre de copie de sauvegarde, une copie de son offre :

- sur support physique électronique (clé USB) ;
- ou sur support papier.

La copie de sauvegarde doit être transmise dans les délais impartis et selon les modalités prévues par l'arrêté du 14 avril 2023.

Les documents composant la copie de sauvegarde sont transmis dans les mêmes conditions que l'offre transmise par voie électronique.

La copie de sauvegarde est placée dans un pli scellé portant la mention suivante :

**COPIE DE SAUVEGARDE**

Nom du soumissionnaire

Offre pour le marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et services associés

**NE PAS OUVRIR AVANT LE 30 JUIN 2026 À 12 H 00**

La copie de sauvegarde doit être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie d'Aulnoye-Aymeries  
Centre Administratif  
Service Finances / Marchés Publics  
Place du Docteur Guersant  
59620 AULNOYE-AYMERIES

### *5.7 Candidature*

Chaque candidat produira un dossier de candidature complet comprenant les pièces suivantes, telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique :

Référence du Marché : SA-0526-03

Règlement de Consultation

### Liste des documents de la candidature

<b>Documents</b>	<b>Descriptif</b>
<b>Formulaire DC1*</b>	Lettre de candidature
<b>Formulaire DC2*</b>	Déclaration du candidat
<b>Déclaration sur l'honneur</b>	Le candidat justifie qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
<b>Pouvoir</b>	Pouvoir de signature de la personne habilitée à engager la société (document attestant la qualité de dirigeant de l'entreprise ou délégation de pouvoir).
<b>Situation de redressement judiciaire</b>	Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, production de la copie du ou des jugements prononcés.
<b>Déclarations appropriées de banques</b>	Pour les sociétés nouvellement créées, le cas échéant.
<b>Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires du domaine d'activité</b>	Chiffres des trois derniers exercices disponibles, en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique.
<b>Références professionnelles</b>	Présentation des principaux marchés exécutés au cours des trois dernières années, de nature et de complexité comparables.
<b>Habilitation</b>	Autorisation de fourniture de gaz naturel délivrée par le ministre chargé de l'énergie, conformément aux dispositions des articles L.333-1 et suivants du Code de l'énergie.
<b>Lien avec le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD)</b>	Justificatif de la responsabilité d'équilibre liant le candidat au GRD ou contrat / numéro de contrat relatif à l'accès au réseau public de distribution concerné.

### **DC1 / DC2 ou DUME**

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit :

- les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le site : [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) ;
- soit le Document Unique de Marché Européen (DUME), disponible à l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>

Conformément à l'article R.2143-4 du Code de la commande publique, le DUME peut être utilisé en lieu et place des documents mentionnés ci-dessus.

### **Attestations sociales et fiscales**

Les candidats sont invités, par mesure de simplification, à fournir dès le dépôt de leur candidature les attestations sociales et fiscales, notamment celles énumérées à l'article D.8222-5 du Code du travail.

À défaut, il appartiendra au candidat déclaré attributaire de les fournir dans le délai imparti.

### **5.8 Offre**

Le dossier d'offre comprend les pièces suivantes :

- L'Acte d'Engagement (AE), non signé au stade du dépôt de l'offre ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), à compléter intégralement ;
- Le Mémoire technique, reprenant l'ensemble des éléments demandés dans les pièces du marché.

## **ARTICLE 6 – JUGEMENT DES OFFRES**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique.

Il donnera lieu à un classement des offres, afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats et ce dans les conditions prévues par le Code de la commande publique, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

### 6.1 Critères de jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

#### Prix – 60 points

Le critère « Prix » est apprécié au regard du prix global estimatif annuel pour l'ensemble des sites, établi à partir du Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

La note est calculée selon la formule suivante :

$$\text{Note Prix} = (\text{prix de l'offre la plus basse} / \text{prix de l'offre examinée}) \times 60$$

#### Valeur technique de l'offre – 40 points

La valeur technique de l'offre est appréciée au regard des sous-critères suivants :

Sous-critère	Pondération
Modalités de facturation et documents mis à disposition (modèle de feuillet de gestion et de bilan annuel, modalités de mise à disposition, modèle de facture, fréquence d'émission)	15 points
Outil de suivi en ligne (suivi des demandes avec indication de l'état d'avancement, diversité des données disponibles, exportabilité des données au format Excel, accès aux données GRDF : tarif, profil de consommation, gaz)	15 points
Organisation de la relation clientèle (qualité de l'interlocuteur dédié : identité, coordonnées non surtaxées, disponibilités ; qualité et diversité des alertes paramétrables ; rapidité de traitement des demandes avec indication précise des délais de réponse selon la nature des demandes)	10 points

### 6.2 Méthode de notation de la valeur technique

Pour chacun des sous-critères techniques, la notation sera effectuée selon l'échelle suivante :

- 100 % des points : l'offre répond de manière très satisfaisante au besoin exprimé ;
- 75 % des points : l'offre répond de manière satisfaisante au besoin exprimé ;
- 50 % des points : l'offre répond de manière minimaliste au besoin exprimé ;
- 25 % des points : l'offre répond de manière insuffisamment explicite au besoin exprimé.

### 6.3 Classement des offres

La note finale de chaque offre est obtenue par addition des notes attribuées au titre des critères "Prix" et "Valeur technique", pour une note maximale de 100 points.

Référence du Marché : SA-0526-03

Règlement de Consultation

L'offre ayant obtenu la meilleure note globale est classée première.

#### *6.4 Vérification des documents du candidat pressenti attributaire*

L'offre la mieux classée est retenue à titre provisoire, sous réserve que le candidat pressenti attributaire produise les certificats et attestations prévus aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique, lorsqu'ils n'ont pas été fournis au stade de la candidature.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour la remise de ces documents ne pourra être supérieur à dix (10) jours.

### **ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs demandes au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres, exclusivement par l'intermédiaire du profil d'acheteur.

Les réponses apportées par le pouvoir adjudicateur seront communiquées par écrit, en temps utile, à l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de consultation et s'étant identifiés.

Aucun renseignement verbal ne sera communiqué.

### **ARTICLE 8 – PROCÉDURES DE RECOURS**

Si un différend survenait à l'occasion de la procédure de passation ou de l'exécution du présent marché, les parties s'efforceraient de le régler à l'amiable.

En cas d'échec de cette tentative et de désaccord persistant, les recours juridictionnels suivants peuvent être introduits devant le Tribunal Administratif de Lille :

- Référé précontractuel ;
- Référé contractuel ;
- Recours pour excès de pouvoir ;
- Recours en contestation de la validité du contrat.

#### **Tribunal Administratif de Lille**

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

CS 62039

59014 LILLE Cedex

Téléphone : 03 59 54 23 42

Adresse internet : <http://lille.tribunal-administratif.fr>

Courriel : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr)

Référence du Marché : SA-0526-03

Règlement de Consultation

